

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 21 octobre 2021

Séance N° 2

Étaient présents : Mme BERGOUIGNOUX Sabine – Mme NOUAILLES Marie-Noëlle – Mme LECONTE Catherine – M. PIQUE Bruno – Mme BERTORELLO Myriam – M. COURTY Jean-Martial – Mme DELON Cécile – M. GRAILHE Thierry – M. LANDELLE Marc – M. POUVREAU Anthony – M. POUYER Mathieu – Mme MOULINET Isabel – Mme BONNANS Daphnée – Mme ROUZIE Françoise – Mme CROISÉ Émilie – Mme GUILLOD Karine – Mme LAVERGNE Corinna – M. ROBERT Olivier – M. DUPAS Mathis – M. JODAR Axel.

Étaient absents remplacés :

Étaient absents excusés : Mme SEGOVIA Sylvie – Mme CASTRO Marie – Mme LAVERON Isabelle – Mme LAROUSSINIE Francine – M. BLONDEL Sébastien – Mme NAJI Wassila.

Étaient invités : Mme PRIMET Rachel (suppléante).

Début de la séance 18H05

Le quorum étant atteint (20 membres présents), Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h05

Secrétaire de séance : Mme Nouailles

Approbation du PV de la séance du 27 septembre 2021

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

Acte N° 15

Présentation des membres du CA.

L'ordre du jour n'a plus à être approuvé par les membres du conseil (Décret 2020-1632).

Le chef d'établissement le présente et rectifie la nature des conventions présentées.

Installation du nouveau Conseil d'administration et des commissions afférentes

Voir ANNEXES.

Mme la Proviseure précise qu'elle continuera à réunir la commission permanente avant le C.A consacré à la préparation de rentrée.

Règlement intérieur du CA (Voir Annexe)

Madame la Proviseure soumet le Règlement intérieur du C.A. au vote des membres.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 14

Conventions :

1) Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer une convention avec le cinéma *Apollo* de Valence d'Agen dans le cadre du dispositif national « *Lycéens et apprentis au cinéma* » qui s'inscrit dans le PEAC des élèves. Elle va concerner des élèves de SGT, SBCP et SCAP et 1ere Bac pro

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 18

2) Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer une convention avec la commune de Valence d'Agen pour la mise à disposition d'installations sportives.

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 20

3) Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer une convention avec l'INSPE pour l'accueil d'une stagiaire MEEF 1ere année pendant 2 semaines :

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 17

4) Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association Addictions France du Tarn et Garonne. Cette convention sur laquelle il convient de rectifier le nom du lycée (Jean Baylet et non Jules Michelet + changement du nom du CE) permettra de sensibiliser les élèves aux conduites addictives, sous la forme d'intervention dans les classes et pendant la pause méridienne à 12 reprises

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N°21

5) Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer une convention avec le GRETA pour une action de formation « *Projet pro* »

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 19

DELEGATION DE SIGNATURE pour la passation de marchés à incidence financière annuelle

En application de l'article R421-20 du Code de l'Éducation, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Pour :20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 22

Décisions budgétaires modificatives:

1) Mme la Provisure demande l'autorisation de faire une Provision pour risques à hauteur de 1091, 77€ : les créances de 2 familles sont transmises à l'huissier

Mme la gestionnaire précise que cette procédure concerne des sommes de moins en moins importantes : on parvient à recouvrer les créances et surtout on agit en amont via les demandes de bourses, le Fonds social et le FRAR.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur l'intérêt de la mise à l'huissier dans la mesure où les frais afférents incombent au lycée si le recouvrement n'est pas possible. Mme la Gestionnaire explique qu'elle n'a pas le choix. En revanche, le travail de prévention évoqué permet de limiter ce recours.

2 Prélèvement sur fonds de roulement (voir PJ)

Mme l'Agent comptable a procédé à une analyse financière et estime qu'un prélèvement à hauteur de 15200 € est envisageable.

Le total de prélèvement est de 61000 euros depuis janvier

Nous avons besoin d'un coupe légumes pour lequel la Région nous a refusé une subvention au printemps dernier.

La section MVVP a besoin de remplacer le pont de géométrie de son atelier : 3 devis ont été reçus dont 2 autour de **14 000€**. 15200

Il s'agirait donc de renouer avec l'investissement pédagogique.

Le changement de ce pont avait en vain été demandé dans le cadre de la procédure régionale de complément de renouvellement annuel des équipements en 2019 et 2020. Désormais, le temps presse et on ne peut pas attendre 1 ou 2 ans encore. Un représentant des personnels d'enseignement regrette le manque d'investissement de la région dans les équipements du lycée. La Provisure explique que la loi de septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel est en train de bouleverser les repères et qu'en l'occurrence, les lycées professionnels sont fortement incités à développer des partenariats et à diversifier leur offre de voies de formation (apprentissage, formation continue adulte..) pour se maintenir.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 16

PLAN de PREVENTION contre la violence mis à jour (ci-joint)

La définition d'un plan de prévention de la violence est une obligation légale (art. R421-20 modifié, code de l'éducation). Il s'intègre au fonctionnement ordinaire de l'établissement en s'assurant des complémentarités, des cohérences et des continuités d'action qui visent le meilleur déroulement des enseignements dans un climat scolaire paisible. Il favorise des réponses coordonnées à toutes les situations de violences.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte N° 13

Présentation du Projet local d'évaluation(pièces jointes)

En application du BOEN du 29/07/2021, 40 % du baccalauréat est désormais évalué en contrôle continu : les moyennes annuelles des disciplines concernées ont donc une valeur certificative.

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats à un examen national, il a été demandé aux équipes disciplinaires d'élaborer un projet d'évaluation qui définit des principes et des objectifs communs, et formalise des règles claires pour eux et leur famille.

Pour cette année, 2 documents ont été réalisés, en raison du caractère transitoire de la session 2022. Ce document pourra être réactualisé chaque année, en s'appuyant sur les retours d'expérience.

La Proviseure attire l'attention sur l'importance de l'assiduité dans ce contexte réglementaire.

Un représentant des personnels d'enseignement regrette le manque de cadre national et de directive dans un diplôme pourtant national et ajoute que la volonté d'harmonisation peut entrer en contradiction avec la liberté pédagogique des enseignants.

Mme la proviseur explique que le document sera mis sur l'ENT et à disposition des familles.

Questions diverses.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation :

Le lycée peut-il demander l'ouverture d'un enseignement d'occitan pour l'an prochain ? Si l'argument d'une éventuelle concurrence avec le lycée de Moissac à une quelconque portée, cela relève d'un arbitrage au niveau académique. L'IPR n'est pas opposé à l'ouverture d'un atelier d'occitan en HSE pour tester la viabilité du projet

Le lycée de Moissac porte depuis plusieurs années l'enseignement de l'occitan et a ouvert un EDS à cette rentrée. La répartition des enseignements entre lycées, *a fortiori* quand ils sont 3 dans un rayon de 25kms et dans un contexte démographique défavorable, n'est pas d'une portée quelconque. La logique est celle d'une complémentarité des enseignements : en l'occurrence le lycée de Moissac nous laisse l'EDS Si depuis cette rentrée. Il n'est pas judicieux, ni élégant de rentrer dans une logique de concurrence.

La demande n'a pas à ce jour émané d'élèves, mais d'un professeur qui pour autant ne pouvait pas en assurer l'enseignement. Enfin, accentuer les difficultés organisationnelles des EDT dans un contexte déjà très compliqué pour les EOT, comme on l'a vu au CA précédent, est inutile.

Pourrait-on augmenter les plages horaires des enseignants pour sortir du lycée par les tourmiquais?

Mme Leconte va vérifier les plages horaires de sortie. Lors des réunions le portail reste ouvert. Elle précise que les horaires de sortie dépendent de la présence des agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance

Mme Nouailles



La Présidente

S.Bergougnot

